

---

Adresse de la société populaire de Manzat (Puy-de-Dôme) qui témoigne son indignation pour l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)  
Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Manzat (Puy-de-Dôme) qui témoigne son indignation pour l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 84-85;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23471\\_t1\\_0084\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23471_t1_0084_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

# Séance du 24 Messidor An II

## (Samedi 12 juillet 1794)

Présidence de LOUIS (du Bas-Rhin)

Un secrétaire fait lecture de plusieurs adresses de sociétés populaires, portant adhésion au décret du 18 floréal, et qui témoignent leur indignation contre les auteurs de l'attentat horrible dirigé sur les représentants Collot-d'Herbois et Robespierre.

Suit la série de ces adresses :

### 1

La société populaire régénérée de Précysous-Thil, département de la Côte-d'Or;  
Celle de Manzat, département du Puy-de-Dôme;  
Celle de Lavit, département du Gers;  
Celle de la Vallée-Libre, district de Florac, département de la Lozère;  
De Chézy, département de l'Aisne;  
De Courtenay, département du Loiret;  
Celle de Bussièrès, département de Haute-Marne;  
De Brutus-le-Magnanime, ci-devant Saint-Pierre-le-Moutier, département de la Nièvre;  
D'Albi, département du Tarn;  
De Touquin, département de Seine-et-Marne;  
De Cosne, département de la Nièvre; cette dernière annonce qu'elle a armé et équipé à ses frais un cavalier montagnard (1).

### a

[La Sté popul. de Precy-sous-Thil à la Conv.; 11 mess. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Nous sommes pénétrés de reconnaissance et d'amour envers vous. Vos glorieux travaux sont innombrables; et quoique vous soyés tous les jours exposés aux poignards de la tyrannie, vous n'en travaillés qu'avec plus d'ardeur à faire triompher partout la République.

Du bout du monde à l'autre, les âmes généreuses et libres admirent votre courage et votre sagesse; et font des vœux pour la prospérité du peuple français, qui lui seul, à entrepris de combattre pour les droits de l'homme, contre tous les despotes et leurs vils satellites.

Vous avés comblés nos vœux en décrétant que le peuple français reconnoissoit l'existence de l'Être Suprême; et l'immortalité de l'âme. Oui! il y a un Dieu, tout l'univers publie sa gloire et son existence; et l'âme des amis des bienfaiteurs du genre humain, n'est point faite pour rentrer dans le néant qu'elle abhore.

Nous rendons grace a cet Être immense, d'avoir protégé les jours de nos amis Robespierre et Collot d'herbois, vos dignes co-opérateurs.

Ô Montagne! Ô Montagne! continue à foudroyer nos ennemis; que tes volcans lancent partout la terreur et la mort, aux scélérats ennemis de nôtre bonheur; et que ton eau pure et salubre, ne se répande qu'en faveur des vrais adorateurs de la Divinité, de la liberté et de légalité. S. et F. »

BUDELLOT (*Presid.*),  
POMMEREAU, LELLERE (*secrétaires*).

### b

[La Sté popul. de Manzat à la Conv.; s.d.] (1)

« Representants du peuple,

De vils supposts de la tyrannie soudoyés par les puissances coalisées ont tenté de porter une main meurtrière sur 2 de vos membres. Collos d'herbois, et Robespierre ces incorruptibles deffenseurs de nos droits ont failli devenir la victime du fer des assassins. Mais le genie tutélaire qui préside a la liberté a détourné le coup mortel. Ils vivent. La hache des loix a fait justice de leurs assassins.

Gloire immortelle en soit a jamais rendue à l'auteur de nos hautes destinées, à la Bravoure de de (*sic*) Geofroi, a la malle vigueur de la Convention, des Comités de Salut Public, et de Sureté générale qui par leur harmonie, la force, et la sagesse des combinaisons politiques ont sauvé la république.

(1) P.V., XLI, 193.

(2) C 310, pl. 1210, p. 1.

(1) C 310, pl. 1210, p. 13.

Haine implacable aux tyrants, justice prompte de tous les conspirateurs, paix aux chaumieres, exécution stricte des lois du gouvernement revolutionnaire, tels sont les vœux ardents de la Société populaire séante à Manzat, District de Riom, département du puy de dôme ».

TRIPHON (*Presid.*),  
PERELET, RANDON, POUMEYROL,  
MIOCHE, LARNE, DERCHEIZ,  
MOIGNOUX, REYNAUD, SARDIER,  
BLOBE, PLANE, LARNE,  
LEVADOUX, DUMOS.

c

[*La Sté popul. de Lavit à la Conv.; s.d.*](1).

« Representants,

Les rois dirigent les poignards contre Robespierre et Collot; les Rois veulent perdre la République; mais la République ne peut être assassinée: la République est dans le cœur de tous les français. Il faut voir les bons citoyens des campagnes se réjouir du supplice des assassins. Chacun de nous embitione de verser son sang pour sauver la vie d'un Representant. Notre indignation contre tous les Rois, contre Londres, cette capitale du brigandage est à son comble. C'est ce foyer de conspiration qui produit tous les forfaits.

Representants continués votre severité contre les oppresseurs du genre humain, ne vous séparés pas avant de les avoir tous détruits, avant d'avoir assuré notre bonheur. L'amour des français, le salut du monde sera la recompense a vos travaux. La posterité n'espere qu'en vous. Opposés la probité Republicaine aux vices de l'Europe; vos vertus aux crimes des tirans; vous avez fait beaucoup de bien puisque les despotes vous assassinent, en les détruisant, vous perdez le crime, jurés la mort a tous les Tirans! Que les trones du monde vous servent de marchepieds lorsqu'en rentrant dans le sein de vos familles vous viendres embrasser vos concitoyens et vos enfants ».

DELBUC (*Presid.*),  
MERLOT (*secrét.*), GRAUD (*secrét.*).

d

[*La Sté popul. de Vallée-Libre à la Conv.; 7 prair. II*](2).

« Citoyens Representants,

Le jour où vous avez fait le plus pour la vertu est celui où vous avez fait le plus pour la République: la Société populaire de Valée libre croit donc que vous avez prononcé l'affermissement de la République française, le jour où vous avez mis les vertus à l'ordre du jour: celui surtout où vous avez consacré l'existence d'un être source de tout ordre et de toute justice, l'existence et le culte de l'être Suprême, ce jour lui a paru mériter de sa part un

homage particulier de satisfaction et de reconnaissance. La Société a applaudi avec transport à la chute et à la proscription d'un système odieux autant qu'insensé qui otoit tout espoir au juste, toute consolation au malheureux, toute moralité aux actions des hommes; la loy qui met l'athéisme au rang des conspirations vous assure des droits éternels à la reconnaissance et à l'admiration des patriotes de tous les pays. oui sans doute celui la conspire contre le genre humain qui blasphème contre le père commun à tous les hommes, celui la ne veut point reconnoître la fraternité qui ne veut point reconnoître de père commun à tous les hommes. Qu'ils perissent donc tous ces apôtres d'une doctrine criminelle qui n'étoit propre qu'à porter l'indignation et le désespoir dans l'ame des français; qu'ils périssent tous ces vils instruments des factions de l'étranger qui cherchoient à égarer le peuple pour avoir le droit de le calomnier! ... et vous, dignes representans du peuple français, vous à qui il étoit réservé de démasquer et d'abattre toutes les conspirations, continuez les glorieux efforts qui après 4 années de secousses et d'orages nous font voir l'aurore du bonheur de la france. C'est bien mériter de l'être suprême que de contribuer au bonheur de ses enfans, et vous aurez tout fait pour notre bonheur lorsque vous aurez consolidé la liberté et l'égalité sur les ruines du fanatisme et de l'aristocratie. Restez donc à votre poste; pilotes actifs et laborieux qui avez juré de conduire le vaisseau de la patrie au port de la prosperité et n'en abandonnez le gouvernail que lorsque après avoir passé la saison des tempêtes et des écueils, vous l'aurez emmené dans le calme de la paix et de la félicité ».

GAUSSENO (*présid.*),  
SUBIDEROUX (*secrét.*).

e

[*La Sté popul. de Chézy-sur-Marne à la Conv.; s.d.*](1).

« La Société populaire de Chézy sur Marne Chef lieu de Canton, District d'Egalité, Département de l'Aisne vient d'apprendre non sans indignation que des conspirateurs cherche a attenter à la Réprésentation Nationale en ayant concû le dessein et l'infame projet de faire assassiner 2 de ses membres (Collot Derbois et Roberspierre). Existera-t'il toujours de ces monstres? qui soudoyés par des Pit et des Cobourg cherchent a commettre les plus grands crimes; il faut Citoyens Réprésentants, remonter à la souche et couper la racine qui produit encore de cette race indigne, préparéz] un chatiment egal au crime, sy la peine doit être proportionnée à de pareilles attentats. la guillotine est trop foible, faite inscrire sur la liste de nos plus grands ennemis le nom du monstre qui à commis cet attentat afin que notre posterité l'ait a jamais en horreur.

Nous demandons que vous décrétiez que le citoyen Geoffroy à bien mérité de l'humanité et de la patrie. pour avoir fait de son corps un bouclier qui a sauvé la vie a un de nos zelés deffenseurs.

(1) C 310, pl. 1210, p. 10.

(2) C 310, pl. 1210, p. 12.

(1) C 310, pl. 1210, p. 9.